



Saint-Brieuc, le 4 décembre 2008

**Monsieur Stéphane KERCKHOVE**  
**Agir pour l'Environnement**  
**2 rue du Nord****75018 PARIS****OBJET – Illuminations de Noël****Monsieur,**

Par courrier du 14 novembre dernier, vous me faites part de votre préoccupation pour l'impact énergétique et climatique lié aux illuminations de Noël.

Je tiens à vous assurer que la Ville de Saint-Brieuc est particulièrement attentive à concilier la période festive de fin d'année et les considérations essentielles de protection de l'environnement.

Ainsi, depuis 2001, des investissements ont été réalisés afin de renouveler la plus grande partie des motifs d'illuminations. Les nouveaux matériels sont plus durables, plus esthétiques et moins lumineux. Ils utilisent des technologies qui ont permis de diminuer par trois les consommations.

Les horaires et les durées de fonctionnement sont volontairement maîtrisés, du 6 décembre au 4 janvier. La quasi-totalité des installations est allumée en fonction du lever et du coucher du soleil, soit le matin de 7h30 à 9h00 sauf le dimanche, et le soir de 17h00 à 22h00 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches, de 17h00 à minuit les vendredis et samedis. A titre exceptionnel, elles fonctionneront de 17h00 à 2h00 les soirs de réveillon, soit les 24 et 31 décembre 2008.

Pour comparaison avec 2007, les illuminations dureront cette année une semaine de moins sur la période de fin d'année et une heure de moins chaque jour.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations,

Je vous prie d'agréer, **Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée.

**Elisabeth SEITE**

Maire Adjointe

au Commerce, au Tourisme et à l'Animation de la Ville